



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, en conformité avec les exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale* :

1. QUE le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac devant être en vigueur durant l'exercice financier 2022, et préparé par la firme Groupe Altus, a été déposé sur le site Internet de la Ville le 14 septembre 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, sous les onglets : *Ville / Trésorerie / Évaluation foncière / Rôle d'évaluation foncière en vigueur pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022*;
2. QUE l'exercice financier 2022 est le troisième exercice auquel s'applique le rôle d'évaluation triennal;
3. QU'une demande de révision peut être déposée au troisième exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter, en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 14 septembre 2021.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA